



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 19.03.2021

Date d'échéance prévue: 19.03.2023

Numéro de publication: KK02-0000017624

Entité de publication

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Publication de faillite/appeal aux créanciers Arès SA en liquidation

Débiteurs:

Arès SA en liquidation
CHE-390.673.634
rue Sous-le-Pré 24
2014 Bôle

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 25.01.2021

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 19.04.2021

Point de contact:

Office des faillites du canton de Neuchâtel,
rue de l'Epervier 4, P.O.B. 64, 2053 Cernier,
2053 Cernier

Remarques:

Remarques : But : exploitation d'une entreprise générale de construction, ainsi que l'importation, l'exportation et la représentation de matériaux et d'éléments pour la construction.

Plans: les clients d'Arès SA désirant obtenir des plans en possession de la faillie sont priés de s'annoncer auprès de l'office soussigné dans un délai échéant au 29 mars 2021. Passé cette date et sans réaction, l'office sera libre de disposer de ces plans comme il le souhaite.